



Résolution fièvre aphteuse du REMESA

5^{ème} Comité Permanent Conjoint - Rabat, Maroc, 4-5 avril 2012

Considérant la situation sanitaire dans la région méditerranéenne,

Considérant l'urgence de cette situation face au risque de propagation de la fièvre aphteuse sévissant actuellement en Egypte et en Libye, et au risque de dissémination dans les pays voisins actuellement indemnes,

Considérant les efforts entrepris, notamment par l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, pour aboutir à la validation par l'OIE de leur programme officiel de contrôle de la fièvre aphteuse (selon l'article 8.5.48 du Code terrestre de l'OIE),

Réunis lors de la 5^{ème} réunion du CPC, les pays membres du REMESA :

- Rappelent la nécessité de faire, sans délai, de nouveaux prélèvements d'échantillons sur le terrain destinés à la réalisation des épreuves de laboratoire qui permettront de caractériser les souches pour la sélection de vaccins adaptés à la situation épidémiologique (importance de la qualité et du nombre de prélèvements),
- Soutiennent, à cette fin, le projet de mission du CMC-AH (équipe FAO et OIE), qui serait diligentée sur demande du gouvernement libyen et serait organisée en lien avec le CVO libyen,
- Soulignent l'intérêt de prévoir la participation du laboratoire de référence européen de Pirbright et d'un expert FA de la région d'Afrique du Nord proposé par le REMESA,
- Rappelent la nécessité de finaliser une stratégie de lutte à mettre en œuvre en Libye, en Egypte et dans les pays voisins,
- Demandent que cette résolution « Fièvre Aphteuse » du REMESA soit présentée lors de la prochaine réunion EU-FMD qui se tiendra à Bucarest (Roumanie) les 12 et 13 avril 2012, afin que la question du soutien financier européen pour les campagnes de vaccination en Libye et en Egypte et la constitution d'une banque d'antigènes pour les pays à risque fassent également l'objet d'une attention de la part des pays de l'Union européenne.